COEFF 2 FT TRI 2025 WEE

CHAMPIONNAT D'AQUATHLON

DIMANCHE

11

MAI 2025

ORGANISÉ PAR PUNARUU TRIATHLON ET LA FÉDÉRATION TAHITIENNE DE TRIATHLON



Aquathlon 6-8 ans : 50m 🚣 / 500m 🧎

Aquathlon 9-12 ans: 100m - / 1km 3

Aquathlon XS + Relais: 500m 4 / 2,5km 3

OUVERT UNIQUEMENT AUX LICENCIÉ(E)S Championnat d'Aquathlon S: 1km ← / 5km 🏃

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS : WWW.TAHITITRIATHLON.PE

PARC VAIRAL















INSCRIPTION EN LIGNE UNIQUEMENT SUR <u>WWW.TAHITITRIATHLON.PF</u>

L'épreuve est organisée suivant les règles de la Fédération Tahitienne de Triathlon (FTTRI) en vigueur. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, au non respect du code de la route ou des consignes de l'organisation, elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

Chapitre 1 – Arbitrage de l'épreuve

L'arbitrage est placé sous la responsabilité de l'arbitre principal et des arbitres assesseurs sous l'égide la la réglementation sportive de la FTTRI cliquez ici pour la lire

Les principales règles applicables sur les épreuves :

- La cession de dossard est strictement interdites
- Suppression du carton jaune « stop & go ». Désormais, toutes les fautes (hors disqualification) intervenant depuis le départ jusqu'à la fin de la deuxième transition font l'objet d'une pénalité de temps exécutée dans une zone dédiée appelée « Zone de Pénalité », laquelle est accessible dans les 500 derniers mètres du parcours pédestre. L'athlète sanctionné n'est pas obligatoirement averti verbalement par l'arbitre. L'athlète n'effectuant pas sa (ou ses) pénalité(s) sera automatiquement disqualifié.

Procédure :

- 1. Affichage du numéro de dossard sur un panneau situé avant la zone de pénalité.
- 2. L'athlète sanctionné se présentera de sa propre initiative dans la zone de pénalité.
- 3. Le décompte du temps de pénalité commence au moment où l'athlète entre dans la zone de pénalité et se termine lorsque l'officiel dit « Go », moment auguel l'athlète peut poursuivre l'épreuve.
- 4. L'affichage du numéro ou autre identifiant de l'athlète ou de l'équipe (Relais) est effacé une fois la pénalité exécutée.
- 5. Un athlète sanctionné peut effectuer sa ou ses pénalités à n'importe quel tour de la course à pied.
- 6. La durée de la pénalité du format XS : 5 secondes, S : 10 secondes, M : 15 secondes, L à XXL : 30 secondes





Chapitre 2 – CESSION DU DOSSARD

- Il est expressément indiqué que les athlètes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.
- La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.
- En cas d'accident, le cédant et le repreneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée.
- Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d'accident, voir sa responsabilité recherchée.
- Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera éventuellement susceptible d'engager sa responsabilité. L'organisation ne saurait être tenue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

Chapitre 3 – Dispositions Générales

Article 3-1: Le « Championnat de Polynésie française d'Aquathlon » est organisé par le club de Punaruu Triathlon sous l'égide de la Fédération Tahitienne de Triathlon, le dimanche 11 mai 2025 au parc Vairai au sein de la commune de Punaauia. Les épreuves proposées seront ouverts aux licencié(e)s des clubs de la FTTRI et aux non-licencié(e)s s'acquittant d'une licence journalière sauf pour le championnat.

<u>Article 3-2</u>: Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours si des circonstances imprévues les y contraignent.

Article 3-3 : Les épreuves :

- Licencié(e)s & non-licencié(e)s :
 - · Aquathlon 6-8 ans -> 50m de natation, 500 m de course à pied
 - · Aquathlon 9-12 ans1 -> 100m de natation, 1 km de course à pied
 - · Aquathlon format XS + relais -> 500m de natation, 2,5km de course à pied (à partir de benjamin)
- Uniquement aux licencié(e)s :
 - · Championnat de Polynésie française d'Aquathlon format S (à partir de cadet)
 - -> 1km de natation, 5km de course à pied

Article 3-4: La possession d'un certificat médical² (de moins d'un an) de non contre-indication à la discipline en compétition est obligatoire pour les personnes n'ayant pas de licence fédérale « compétition »

2 sur 6



¹ La catégorie benjamin peut participer à la course 9-11 ans mais ne pourra pas prétendre à un podium sur cette épreuve (point n° 2.11.1.2 de la réglementation fédérale concernant le cahier des charges des compétitions fédérales).

² Un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives est obligatoire pour les non-licencié(e)s, conformément à l'Arrêté n° 200 CM du 15 février 2018. La durée de validité du certificat est de 3 ans à compter de la date où il a été établi (auto-questionnaire à déclarer chaque année via l'arrêté) pour les personnes de moins de 50 ans et de 1 an pour les personnes de plus de 50 ans.

[•] Cliquez ici pout télécharger le certificat médical type conformément à l'arrêté

[·] Cliquez ici pour télécharger l'auto-questionnaire de renouvellement de votre certificat conformément à l'arrêté.



Chapitre 4 – Programme du dimanche 11 mai 2025

- A partir de 7h00 : Retrait des dossards pour toutes les épreuves (fermeture des retraits des dossards 30 minutes avant chaque départ d'une épreuve).
- 7h20 : Ouverture de l'aire de transition pour l'aquathlon XS (individuel + relais)
- 7h50 : Fermeture de l'aire de transition pour l'aquathlon XS (individuel + relais)
- 7h55 : Briefing de course pour l'aquathlon XS (individuel + relais)
- 8h00 : Départ de l'Aquathlon XS (individuel + relais)
- 8h45 : Ouverture de l'aire de transition pour le championnat d'aquathlon S
- 9h05 : Fermeture de l'aire de transition pour le championnat d'aquathlon S
- 9h10 : Briefing de course pour le championnat d'aquathlon S
- 9h20 : Départ du championnat d'aquathlon S
- 10h30 : Ouverture de l'aire de transition l'aquathlon 6/8 ans et 9/11 ans
- 10h50 : Fermeture de l'aire de transition et reconnaissance des parcours pour l'aquathlon 6/8 ans 9/11ans
- 10h55 : Briefing de course pour l'aquathlon 6/8 ans
- · 11h00 : Départ de l'aquathlon 6/8 ans
- 11h15 : Briefing de course pour l'aquathlon 9/11 ans
- · 11h20: Départ de l'aquathlon 9/11 ans
- 12h00 : Remise des récompenses pour toutes les épreuves

Chapitre 5 - Inscriptions

Pour l'ensemble des épreuves, les licencié(e)s et non-licencié(e)s peuvent s'inscrire individuellement ou par l'intermédiaire de leur club via le site internet de la Fédération Tahitienne de Triathlon : www.tahititriathlon.pf .

- Le jour de la compétition les inscriptions non-payées ne seront pas pris en compte.
- Remboursement à 100 % sous présentation d'un justificatif écrit par une personne compétente 72 heures avant la compétition fédérale (à envoyer par mail avant le 08/05/2025)
- Possibilité de règlement par carte bancaire (via l'inscription en ligne) ou par chèque à déposer au plus tard le 08/05/2025 à 8h00 (heure de Tahiti) au siège de la FTTri.
- Les droits d'engagements augmenteront automatique le 30/04/2025 à 23h59 (heure de Tahiti).
- Les inscriptions seront clôturées le 08/05/2025 à 8h00 (heure de Tahiti).





Tarifs des engagements pour les licencié(e)s de la F.T.TRI :

Courses	Droit d'engagement dès l'ouverture des inscriptions	Droit d'engagement entre (J-10 à J-3)	Engagement le jour de la compétition	
Aquathlon 6-8 ans	200 xpf	500 xpf		
Aquathlon 9-11 ans	200 χρι	500 xpi	Pas d'engagement le jour de la	
Aquathlon XS	1500 xpf	2500 xpf		
Aquathlon XS relais	2500 xpf / par équipe (+ frais gestion njuko)	3500 xpf / par équipe (+ frais gestion njuko)	compétition	
Championnat Aquathlon S	3000 xpf	4000 xpf		

Tarifs des engagements pour les non-licencié(e)s :

Toutes personnes non titulaires d'une licence triathlon « compétition » doivent obligatoirement s'acquitter d'une « licence journalière » (point n°4.3.7 de la réglementation fédérale 2024) et présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'une activité sportive comme le stipule l'article 3-3 de ce règlement.

Courses	Droit d'engagement dès l'ouverture des inscriptions		Droit d'engagement entre (J-10 à J-3)		Engagement le jour de la compétition
Aquathlon 6-8 ans	200 xpf	+250xpf de licence	500 xpf	+250xpf de licence	
Aquathlon 9-11 ans	200 xpi	journée	300 xpi	journée	
Aquathlon XS	1500 xpf	+1000xpf de licence journée	2500 xpf	+1000xpf de licence journée	Pas d'engagement le jour de la
Aquathlon XS relais	2500 xpf / par équipe (+ frais gestion njuko)	+1000xpf de licence journée	3500 xpf / par équipe (+ frais gestion njuko)	+1000xpf de licence journée	compétition



Chapitre 5 - PARCOURS



AQUATHLONS enfants

Natation 1 tour main gauche 6-8 ans 50m 9-11 ans 150m

Course à pied 1 tour de 500m 6-8ans à faire 1 fois 9-11ans à faire 2 fois 1 chouchous *



AQUATHLONS XS et S

Natation XS 1 tour 500m main droite

Course à pied 1 tour de 1,25km XS à faire 2 fois 1 chouchou *

Natation S 2 tours de 500m main droite

S Course à pied 1 tour de 1,25km à faire 4 fois 3 chouchous *

Zone de pénalité

5 sur 6



Chapitre 6 - Classement et récompenses

Courses	Podiums		
Aquathlon 6-8 ans	Scratch filles	Scratch garçons	
Aquathlon 9-11 ans	Scratch filles	Scratch garçons	
Aquathlon XS	Scratch femmes	Scratch hommes	
	Podium benjamine	Podium benjamin	
Aquathlon XS relais	1ère équipe Femme	1ère équipe Homme	
	1ère équipe Mixte		
Championnat Aquathlon S	Scratch femmes	Scratch hommes	
	Catégorie cadette/junior	Catégorie cadet/junior	
	Catégorie sénior femmes	Catégorie sénior hommes	
	Catégorie master femmes	Catégorie master hommes	

Chapitre 7 - Responsabilité

Les triathlètes acceptent lors de leur inscription les dispositions du présent règlement. La compétition est placée sous la responsabilité du club organisateur sous l'égide de la FTTri. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de non-respect des clauses du présent règlement, de vols ou pertes de biens.

Chapitre 8 - Environnement

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur le site, des poubelles sont mises à disposition. Le non-respect pourra entrainer une sanction voire la disqualification du concurrent.

Chapitre 9 - Droit à l'image

En s'inscrivant, le participant consent à ce que le club organisateur et la Fédération Tahitienne de Triathlon utilise les images (photos et vidéos) sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires et ce sans limite de temps. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et, lorsque celle-ci y renvoie expressément, au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez :

- D'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant.
- Du droit à la portabilité de vos données
- Du droit à la limitation d'un traitement vous concernant. Vous pouvez, par exemple, limiter les supports sur lesquels les images peuvent être diffusées.

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement. Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à <u>fedetahititriathlon@gmail.com</u>.

Consulter le site de la CNIL : www.cnil.fr

6 sur 6

